

## Séance du 19 octobre 2006

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Bernard DUCOULOUX, absent. Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

### **1. Vente de terrain à Monsieur et Madame SAUVAGEOT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Monsieur et Madame Jean-Pierre SAUVAGEOT, domiciliés 6 rue du Vernois à LE GRATTERIS, environ 1 a 30 ca de terrain situé sur la parcelle cadastrée ZA 144, en bordure de sa propriété, au prix de 60 € le m<sup>2</sup>, bornage à charge de l'acquéreur.

### **2. Achat de terrain à Monsieur et Madame Léon DOTAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acheter à Monsieur et Madame Léon DOTAL, domiciliés 18 rue des Malpommiers à VALDAHON, les parcelles cadastrées ZA 12 et 83, d'une contenance totale de 18950 m<sup>2</sup> au prix de 6 € le m<sup>2</sup>. Le financement de cette acquisition se fera :

- 50 % par un prêt
- 50 % par des fonds libres

### **3. Renouvellement de contrat d'assurance des agents communaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les résultats communiqués au terme des négociations, à savoir :

- Assureur : CNP Assurances/SOFCAP
- Durée du contrat de 4 ans à compter du 1er janvier 2007
- Adhésion résiliable chaque année avec préavis de 4 mois
- Régime retenu par capitalisation

- Conditions retenues

pour les agents CNRACL, risques garantis : décès, accident de service et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité

franchise de 10 jours par arrêt en MO uniquement : 5.80 %

pour les agents non CNRACL, risques garantis : décès, accident de service et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité

franchise de 10 jours par arrêt en MO uniquement : 1.80 %

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

### **4. Projet de crèche / halte garderie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte du fait que la création d'une crèche/halte garderie correspond à l'objet du syndicat et présente un intérêt pour la commune de Le Gratteris
- accepte d'adhérer à la compétence optionnelle qui est la suivante " réalisation et gestion d'une structure d'accueil intercommunale à Saône pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents (crèche/halte garderie)."
- approuve les modalités matérielles et financières nécessaires à l'exercice de cette compétence
- autorise Madame le Maire à adhérer à cette nouvelle compétence optionnelle du syndicat de Besançon Sud Plateau.

## INFORMATIONS

- Affouage :

Les inscriptions pourront se faire en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat et de la permanence, ou chez Monsieur Alphonse Pépiot, jusqu'au 15 novembre 2006.

Collecte des ordures ménagères :

Le service Déchets de la CCVA rappelle que le jour férié du mercredi 1<sup>er</sup> novembre ne changera en rien la collecte des OM, et demande aux usagers de sortir les bacs la veille du passage, soit le lundi 30 octobre au soir.

Collecte des Bacs Jaunes (tri sélectif) :

Une erreur s'est glissée dans le calendrier de collecte 2006. Merci de sortir les bacs jaunes le dimanche 29 octobre au soir pour la collecte du lundi 30.

Vu pour être affiché le 20 octobre 2006, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 20 octobre 2006

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Nicole JANNIN